

# Observatoire Régional des Transports du Centre-Val de Loire

## Lettre d'information n°19 - Juin 2019

### Edito

**Une mobilité est à réinventer dans les territoires ruraux, ou de faible densité.  
Mais de quels territoires parle-t-on ?**

De nombreuses initiatives sont prises pour développer de nouveaux services de mobilité dans les territoires. Au niveau de l'État, la loi d'orientation des mobilités apportera des outils d'incitation, la démarche nationale « Fance Mobilités » conduira à la création d'une cellule d'appui régionale, et des appels à projet viennent aider financièrement les porteurs d'expérimentation. Au niveau local, les régions seront chargées de définir des « bassins de mobilité » et les communautés de communes pourront réaliser des plans de mobilité rurale.

C'est en priorité vers les espaces dits « ruraux » ou de « faible densité » que toutes ces initiatives sont prises avec l'objectif d'assurer à l'ensemble de la population un accès aux transports. Les raisons en sont multiples : ralentissement de leur développement, baisse d'attractivité et fractures sociales. De plus, ils multiplient les handicaps : population vieillissante et/ou fragilisée, faibles activités commerciales et de service, précarité des ménages, services publics en baisse, offre de transport limitée ou inadaptée.

Pourtant, ces espaces sont peu connus parce qu'ils ne font pas l'objet d'une définition précise et unique. Pour définir des enjeux propres à un territoire, il est nécessaire d'en définir une référence. Les objectifs des plans de mobilité découleront directement de ces enjeux.

Plusieurs définitions sont aujourd'hui en concurrence :

- **le milieu rural peut être défini à partir de la notion d'unité urbaine.** Toute commune qui n'appartient pas à une unité urbaine est considérée comme rurale. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui présente une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

- **le milieu rural peut être défini à partir du zonage des aires urbaines** selon une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Toute commune isolée, identifiée par opposition aux communes sous influence de pôles urbains, est considérée comme rurale. Quatre grands types d'espaces sont répertoriés : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles ([lien vers la carte des aires urbaines sur le site internet de l'INSEE](#)).

- **le milieu rural peut être défini à partir de la densité de population des communes.** Toute commune déclarée très peu dense est considérée comme rurale. Une grille de densité a été établie par l'Insee et a permis de distinguer quatre catégories de communes : communes densément peuplées de plus de 1 500 hab./km<sup>2</sup>, communes de catégorie intermédiaire de plus de 300 hab./km<sup>2</sup>, communes peu denses de plus de 25 hab./km<sup>2</sup> et communes très peu denses ([lien vers le site internet de l'Observatoire des Territoires du CGET](#) : effectuer une recherche en tapant "grille communale de densité").

- **le milieu de faible densité** est composé des communes peu denses et très peu denses.

Nota : des communes rurales peuvent être situées en zone périurbaine. Les communes peu denses ne sont pas considérées comme des communes dites « rurales » d'après la définition précédente.

Bonne lecture,

Le secrétariat de l'ORT





## Activités de l'ORT au deuxième trimestre 2019

L'ensemble des partenaires de l'ORT a signé la nouvelle convention, issue du comité de pilotage du 14 septembre 2018. Cette convention de partenariat est devenue active le 2 mai 2019 pour une durée de 5 ans. Le texte de la convention et ses signatures sont disponibles dans la « [partie membres](#) » du site internet de l'ORT.

Nouvelle fiche ORT n° 25 : « [Le numérique au service des mobilités](#) »

### Actualités

[Nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD](#)

[L'appli Rémi arrive sur vos smartphones !](#)

[Une nouvelle convention de partenariat pour l'ORT](#)

[Nouvelles expérimentations de véhicules autonomes](#)

[Rendez-vous pour l'emploi](#)

[Démarches simplifiées pour les entreprises de transport de la région Centre-Val de Loire](#)

[Bilan économique 2018 – Centre-Val de Loire. En 2018, une année contrastée](#)



### Documents mis en ligne

[Bilan du 4<sup>e</sup> trimestre 2018 du transport par autocar](#)

[Chiffres clés du transport - Édition 2019 \(SDES\)](#)

[Atlas Transversal Climat Air Énergie](#)

[25 axes structurent les mobilités régionales](#)

### Agenda

**14<sup>es</sup> Assises Nationales du Centre-Ville,**  
du 3 au 4 juillet 2019 (Centre-Ville en Mouvement)

**Conférence - atelier du MAP : « Le véhicule électrique »,**  
mercredi 3 juillet 2019 (Observatoire des experts de la mobilité, Avere France)

**Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques 2019,**  
du 4 au 5 juillet 2019  
(Pôle mécanique d'Alès Cévennes, Alès Agglomération, Com' Publics, La Fonderie, ville d'Alès)

**2<sup>es</sup> rencontres des villes du transport gratuit,**  
du 10 au 11 septembre 2019 (Châteauroux Métropole)

**Semaine européenne de la mobilité,**  
du 16 au 22 septembre 2019

**ITS4C 2019 - Congrès « Smart mobility for climate »,**  
du 17 au 18 septembre 2019 (Vélo & Territoires)

**PlaMADE Tour,**  
jeudi 19 septembre 2019 (Cerema, MTEs)

**23<sup>es</sup> rencontres Vélo & Territoires,**  
du 26 au 27 septembre 2019 (Vélo & Territoires)

**Conférence Smart rivers 2019,**  
du 30 septembre au 3 octobre 2019 (AIPCN)

**27<sup>es</sup> Rencontres nationales du transport public,**  
du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019 (GIE Objectif transport public)

**IFTM Top Resa,**  
du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2019 (Reed Expositions)

**26<sup>e</sup> congrès mondial de la route,**  
du 6 au 9 octobre 2019 (Association mondiale de la route - AIPCR)

**19<sup>e</sup> congrès de l'OTRE,**  
mardi 8 octobre 2019 (OTRE)

**Journée technique « La simulation dynamique : des vitamines pour votre mobilité ! »,**  
jeudi 17 octobre 2019 (Cerema)

**25<sup>e</sup> édition de Busworld Europe,**  
du 18 au 23 octobre 2019 (BusWorld)



### Secrétariat de l'ORT DREAL Centre-Val de Loire

Contact : [ort.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ort.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Crédits photos :  
DREAL Centre-Val de Loire  
DREAL Centre-Val de Loire/FG

